

Avez-vous droit aux aides «Habiter mieux» ?



Habiter mieux, c'est une aide financière

pour vous permettre de réaliser des travaux de rénovation thermique pour bien vous chauffer et diminuer vos factures d'énergie.

- ✓ une aide forfaitaire d'un montant minimum de 1600 €. Elle est versée en complément des aides aux travaux de l'Agence nationale de l'habitat (Anah),
- ✓ des aides complémentaires de la Communauté d'Agglomération d'Épinal et des partenaires.

Habiter mieux, c'est un accompagnement personnalisé

réalisé pour vous **gratuitement** par URBAM Conseil. Une personne se déplace chez vous pour :

- Réaliser le diagnostic thermique de votre logement,
- Elaborer avec vous votre projet de travaux,
- Vous assister dans le montage de votre dossier de financement de A à Z,
- Suivre avec vous le bon déroulement de vos travaux.

Les caractéristiques des travaux à entreprendre

- Ils doivent garantir une amélioration de la performance énergétique de votre logement d'au moins 25%,
- Ils ne doivent pas avoir commencé avant le dépôt de votre dossier,
- Ils doivent être intégralement réalisés par des professionnels du bâtiment,
- Ils doivent être compris dans la liste des travaux éligibles par l'Anah.

CONDITIONS DE RESSOURCES

Nombre de personnes dans le ménage	Niveau de ressources en € (revenu fiscal de référence)
1	14 300
2	20 913
3	25 152
4	29 384
5	33 633
Par personne supplémentaire	+ 4 239

DES QUESTIONS ?

Consultez URBAM Conseil, leurs techniciens vous diront rapidement si vous pouvez bénéficier des aides. Si c'est le cas, une personne prendra en charge le diagnostic de votre logement, le dépôt de votre dossier et le suivi de vos travaux.

URBAM Conseil
5, rue Thiers - 88000 Epinal
03 29 64 05 90
pigcae@urbam.fr

Si vous êtes en dehors des conditions de ressources, vous pouvez contacter l'Alec pour savoir si vous êtes éligible à d'autres aides.

03 29 82 93 85 - cov@eie-lorraine.fr



Rénovez mieux et faites des économies d'énergie !



Vous voulez réaliser des travaux de rénovation thermique pour bien vous chauffer tout en réduisant vos factures d'énergie ?

La Communauté d'Agglomération d'Épinal vous aide à améliorer votre habitat.



Qui peut bénéficier des aides ?

✓ Les propriétaires bailleurs

d'un logement de plus de 15 ans et respectant les conditions de location (sans condition de ressources pour les propriétaires).

SUBVENTIONS

+ aide possible CAE

+ Prime Habiter mieux 1600 €

de 30% à 45%

des travaux subventionnables pour l'aménagement de logements locatifs à loyers conventionnés.

Le conventionnement fixe le loyer maximum applicable après travaux.

Pour un logement vacant de moins de 6 mois et très dégradé, d'une surface de 80m², rénové totalement en conventionnement et classé C du DPE (diagnostic de Performance Energétique) après travaux.

TRAVAUX HT : 80 000 €

SUBVENTIONS

Anah : 28 000 €
CAE : 4 000 €

PRIMES

Anah «Habiter mieux» : 1 600 €

TOTAL AIDES : 33 600 € Reste à financer : 54 400 €

Selon les situations, d'autres dispositifs pourront être mobilisés : éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ), crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), TVA réduite, prêt AVIAL, caisses de retraite...



Vous ne devez pas commencer les travaux avant l'accord de subvention des financeurs

✓ Les propriétaires occupants

d'un logement de plus de 15 ans et respectant les conditions de ressources*.

SUBVENTIONS

+ autres aides possibles

+ Primes Habiter mieux de 2500 à 3000 €

+ Prime Matériaux biosourcés

de 60 à 70 %

du montant HT des travaux avec un plafond maxi de 50 000 € de travaux subventionnables pour les logements indignes ou très dégradés.

Pour une mise aux normes d'un logement très dégradé :

TRAVAUX HT : 50 000 €

SUBVENTIONS

Anah : 25 000 €
CAE : 5 000 €
Conseil Départemental : 1 000 €

PRIMES

Anah «Habiter mieux» : 2 000 €
CAE «Habiter mieux» : 500 €

TOTAL AIDES : 33 500 € Reste à charge : 20 600 €

SUBVENTIONS

+ autres aides possibles

+ Primes Habiter mieux de 2500 à 3000 €

+ Prime Matériaux biosourcés

de 45 à 70%

du montant HT des travaux avec un plafond maxi de 20 000 € de travaux d'économie d'énergie ou d'adaptation de votre logement.

Pour des travaux d'économie d'énergie avec gain énergétique de 29% après travaux :

TRAVAUX HT : 13 000 €

SUBVENTIONS

Anah : 5 850 €
Conseil Régional : 500 €

PRIMES

Anah «Habiter mieux» : 2 000 €
CAE «Habiter mieux» : 500 €
CAE «Matériaux biosourcés» : 150 €

TOTAL AIDES : 9 000 € Reste à charge : 4 715 €

* Conditions de ressources mentionnées au dos du document

Je souhaite bénéficier des aides

(dispositif valable jusqu'au 31 décembre 2017)

Je complète le questionnaire suivant et le retourne à : URBAM Conseil - 5, rue Thiers - 88000 Epinal

Je serai contacté par URBAM Conseil qui m'aide dans mes démarches, gratuitement et sans engagement.

- oui non
- Etes-vous propriétaire du logement que vous occupez ?
 - Respectez-vous les conditions de ressources précisées dans le tableau au dos du document ?
 - Etes-vous propriétaire d'un logement locatif ou destiné à la location ?
 - Votre logement a plus de 15 ans ?

Vous souhaitez réaliser des travaux :

- Isoler les combles et toiture
- Isoler les murs
- Isoler les planchers
- Changer le système de chauffage
- Remplacer les fenêtres
- Adapter le logement

Veillez préciser vos coordonnées :

Nom :

Prénom :

Rue :

Code postal :

Ville :

Tél. :